



# L'ÉCRITURE PRAGMATIQUE

## UN CONCEPT D'HISTOIRE MÉDIÉVALE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE. CEHTL, 5

RÉFLEXIONS SUR LES ÉCRITURES PRAGMATIQUES

PAR HARMONY DEWEZ

MOTS-CLÉS : ÉCRITURE PRAGMATIQUE, HISTORIOGRAPHIE,  
*LITERACY*.

Résumé : La *pragmatic literacy* et ses équivalents eurent une influence durable sur les objets et les méthodes des médiévistes, mais leur définition rencontre plusieurs limites qui reflètent la diversité des problèmes posés par la documentation.

*Abstract : Although the concept of 'pragmatic literacy' and its German and French equivalents have had a lasting influence on both the methods and the subject matter of medievalists, the difficulty of defining them still reflects the problems posed by medieval records.*

---

Pour citer cet article :

– DEWEZ Harmony « Réflexions sur les écritures pragmatiques », dans *L'écriture pragmatique. Un concept d'histoire médiévale à l'échelle européenne*, CEHTL, 5, Paris, LAMOP, 2012 (1<sup>re</sup> éd. en ligne 2012).

---

Cet article est sous licence [Creative Commons 2.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/) BY-NC-ND. – Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation. – Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales. – Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

## Réflexions sur les écritures pragmatiques

PAR HARMONY DEWEZ\*

Les « écritures pragmatiques » sont nées de la vaste matrice des études sur la *literacy*, ou « scripturalité », qui se sont développées à partir des années 1970 autour de thèmes aussi divers que l’alphabétisation, la culture de l’écrit, les publics, la production et l’« archéologie » de l’écrit ou l’intertextualité<sup>1</sup>. Au-delà des pratiques générales de l’écrit, certains historiens se sont interrogés sur la place de la documentation médiévale administrative, juridique et économique et ont commencé à parler de « pragmatic literacy » ou « pragmatische Schriftlichkeit ». Dans le domaine francophone, on parla d’écritures pratiques, pragmatiques, écrits de la pratique, écrits documentaires, écritures ordinaires, etc.<sup>2</sup> La multiplication de ces expressions témoigne du foisonnement des pistes de

---

\* Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

1. Sur la *literacy*, voir par exemple : P. CHASTANG, B. GRÉVIN et J. AURELL, « Écritures médiévales », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63/2, mars-avril 2008, p. 245-320 ; J. Morsel, « Ce qu’écrire veut dire au Moyen Âge... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini. Travaux et documents de la Société d’études médiévales du Québec*, 4, 2000, p. 3-43.

2. À la suite, entre autres, du Sonderforschungsbereich de l’université de Münster intitulé « Träger, Felder, Formen pragmatischer Schriftlichkeit im Mittelalter » (1986-1999).

*L’écriture pragmatique*, CEHTL, 5, Paris, LAMOP, 2012

recherche ouvertes au sein de ce champ déjà ancien. Venant de la linguistique et du droit, ces termes séduisants de « pratique » ou « pragmatique » se sont révélés des concepts de travail stimulants et productifs, associant le document à l'idée d'action et à celle de pratique dans une perspective qui a changé à bien des égards le regard que les médiévistes portaient sur leurs sources. Cependant, parler d'« écritures pragmatiques » n'est pas sans comporter une certaine ambiguïté. Trois points principaux semblent avoir concentré les critiques de l'expression « écritures pragmatiques » ou « pratiques ». Tout d'abord, l'articulation entre un ensemble documentaire et un phénomène historique – le « tournant pragmatique » – n'est pas toujours très claire. Deuxièmement, l'opposition de cet ensemble « pragmatique » à un ensemble « littéraire » ou « intellectuel » est également contestable. Enfin, le terme même de « pragmatique » peut poser problème.

Si les « écritures » peuvent se comprendre comme des processus, elles évoquent également un ensemble documentaire dont les limites se révèlent délicates à définir. La référence à un phénomène historique, le « tournant pragmatique » d'un large XIII<sup>e</sup> siècle, est implicite, mais repose sur l'approche définie à l'origine par le groupe de Münster et reprise dans le volume collectif dirigé par Richard Britnell<sup>3</sup>. Si

---

3. R. H. BRITNELL (dir.), *Pragmatic Literacy, East and West, 1200-1330*, Woodbridge, Boydell, 1997 ; H. KELLER, K. GRUBMÜLLER et N. STAUBACH (dir.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter: Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Munich, Fink, 1992 ; P. BERTRAND, « À propos de la révolution de l'écrit (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales*, 56, Printemps 2009, p. 75-92.

la production documentaire médiévale connaît des transformations quantitatives et qualitatives considérables au cours de cette période, les « écritures pragmatiques » ou « pratiques » donnent l'impression de concentrer ces changements dans un groupe documentaire limité. Ce n'est pas toujours l'intention des auteurs, qui rappellent souvent combien ces transformations agissent sur l'ensemble de la production écrite. L'articulation entre écritures et tournant, malgré les études de cas, reste encore à approfondir<sup>4</sup>. L'approche synthétique qui ferait, comme Michael Clanchy, le lien entre nouveaux types documentaires, transformations des types anciens et phénomène général de diffusion de l'écrit semble loin d'avoir livré toutes ses richesses. Si l'on en tient pour une telle approche synthétique, peut-on seulement considérer les « écritures pragmatiques », représentatives du « tournant pragmatique », comme un ensemble à part du reste de la documentation ? Si l'on parle d'un « tournant pragmatique », ne doit-on pas considérer toutes les écritures comme touchées par cette « pragmatisation »<sup>5</sup> ? L'ouvrage collectif *Pragmatic Literacy, East and West* empruntait à Hagen Keller la définition de la *pragmatische Schriflichkeit* et l'idée de « tournant pragmatique » autour des années 1200-1330<sup>6</sup>. Richard Britnell y décrivait la *pragmatic literacy* comme la production documentaire issue, parmi d'autres, du

---

4. R. H. BRITNELL (dir.), *Pragmatic Literacy*, *op. cit.*, *passim*.

5. É. ANHEIM et P. CHASTANG, « Introduction. Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (VI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales* [en ligne], 56 Printemps 2009, mis en ligne le 21 septembre 2011 : <http://medievales.revues.org/5515>.

6. R. H. BRITNELL (dir.), *Pragmatic Literacy*, *op. cit.*, *passim*.

développement des activités juridiques et administratives et pour cette raison préféra ce terme à d'autres comme « official literacy » ou « administrative literacy »<sup>7</sup>. Richard Britnell a également trouvé ce terme moins ambigu que celui de « practical literacy », qui avait été suggéré par Michael Clanchy, lequel avait décrit le développement de cette « practical literacy » comme « the growth of literacy for practical purposes »<sup>8</sup>. Ces deux historiens ont proposé de qualifier le type d'écrit issu de l'essor du XIII<sup>e</sup> siècle tantôt par un domaine d'application – administration, justice – tantôt par un usage « pratique », soulevant les difficultés qu'il y a à qualifier d'un mot ce phénomène<sup>9</sup>. Si ces deux ensembles ont certes une intersection, ses limites exactes semblent délicates à tracer et ces hésitations de vocabulaire reflètent notre incapacité à résumer ces évolutions sous une étiquette unique. Ces expressions ont cependant leur intérêt dans la mesure où elles correspondent à des parti-pris ou à des pistes de recherches d'historiens, mais il reste à garder une certaine vigilance quant à leur généralisation<sup>10</sup>.

Une seconde façon de délimiter la *pragmatic literacy* a été de la définir par défaut, par rapport à une catégorie miroir, celle des documents littéraires – philosophie, théologie, histoire,

---

7. *Ibid.*, p. vii.

8. M. T. CLANCHY, *From Memory to Written Record*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2013 [1979], p. 329.

9. P. BERTRAND, « À propos de la révolution de l'écrit », art. cité.

10. Voir le compte-rendu de la journée d'études doctorales de la MHFA sur le thème « Les concepts-écrans en histoire / Kaschierende Begriffe in der Geschichtswissenschaft », le 31 octobre 2008 à Göttingen : <http://www.ifha.fr/manifestations/ConceptsEcrans.pdf>.

droit, poésie, romans – qui avaient la capacité d'instruire, d'édifier, de divertir un nombre infini de lecteurs. Thomas Behrmann, par exemple, a opposé des usages pratiques ou fonctionnels de l'écrit à des fonctions littéraires ou religieuses<sup>11</sup>. En divisant ainsi la documentation en deux blocs, il semble toutefois que l'on en fige l'un dans des formes immuables, intemporelles, tout en attribuant à l'autre une versatilité et une contingence excessives. Les racines historiographiques et institutionnelles de cette dualité des sources médiévales sont connues. Elle reste critiquée, car elle présente le risque de « diluer le sens » des transformations du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Pour remplacer « pragmatique », il faudrait trouver ce qui fit le ciment, le dénominateur commun de ces transformations, indépendamment du biais maintes fois souligné entre sources éditées et sources non éditées<sup>13</sup>. Il pourrait être intéressant, en s'inspirant d'Erwin Panofsky, de Joel Kaye et de Brian Stock, d'approfondir les parallèles entre l'évolution de la pensée scolastique et la diffusion de l'écrit de gestion agricole et comptable. Les travaux d'Alain Guerreau sur l'espace invitent également à réintroduire cette dimension dans le débat<sup>14</sup>. Ces réflexions sont à rapprocher d'une autre

---

11. R. H. BRITNELL (dir.), *Pragmatic Literacy*, *op. cit.*, p. 26.

12. É. ANHEIM et P. CHASTANG, « Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales », *op. cit.*, p. 3.

13. P. CHASTANG, « L'archéologie du texte médiéval. Autour des travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63/2, 2008, p. 245-270 ; P. CHASTANG, B. GRÉVIN et J. AURELL, « Écritures médiévales », art. cité.

14. A. GUERREAU, « Le sens des lieux dans l'Occident médiéval : Structure et dynamique d'un 'espace' spécifique », traduit de « Il significato dei luoghi nell'Occidente medievale : struttura e dinamica di uno 'spazio' »

lecture enrichissante, l'ouvrage de David d'Avray sur les « rationalités médiévales », qui permet d'éviter l'impasse du débat quantitatif/qualitatif en reprenant les concepts de Max Weber sur les quatre grands types de rationalités<sup>15</sup>.

Cette opposition entre pragmatique et littéraire rejoint – tout en ne s'y superposant pas – une dernière caractérisation par défaut des « écritures pragmatiques » qui repose sur un vide définitionnel des sources de l'historien. Lorsque l'on travaille sur des mémorandums, des listes, des comptes et toutes sortes de documents difficiles à classer du fait qu'ils ne correspondent pas aux grands types de sources de l'histoire médiévale, les mots manquent pour les nommer collectivement. Parmi les différentes propositions qui existent – écrit de gestion, écrit de la pratique – aucune ne semble entièrement satisfaisante. Le fait qu'il soit si compliqué de nommer quelque chose semble en soi un signe que l'on se pose peut-être la mauvaise question. Néanmoins, alors qu'il peut nommer les chartes, statuts, chroniques, cartulaires – malgré toutes les ambiguïtés que recouvrent ces termes – l'historien paraît en manque d'un terme pour désigner « le reste », un reste qui coïncide en grande partie avec le développement, la diversification et la conservation croissante de la production écrite dans les archives, notamment à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Cette dualité du problème, celui, d'une part, de l'historien et de ses sources et, d'autre part, des

---

specifico », *Arti e Storia nel Medioevo*, vol. 1, dir. E. Castelnuovo et G. Sergi, Torino, G. Einaudi, 2002, p. 201-239.

15. D. D'AVRAY, *Medieval Religious Rationalities: A Weberian Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

pratiques médiévales de l'écrit, l'a rendu plus complexe et parfois confus.

Les considérations sur l'aspect matériel des documents « pratiques » ou « pragmatiques » ont pu poser problème lorsqu'elles étaient trop tranchées. Certains ont pu identifier cet ensemble à des documents brouillons, peu soignés, qui renverraient à un usage du support écrit réduit à sa plus stricte fonctionnalité. Il est certain que cet usage « pratique » ainsi défini a pris une place croissante dans la société, conséquence de la diffusion de l'écrit parmi les laïcs et des progrès techniques en matière d'écriture, notamment sa rapidité<sup>16</sup>. L'importance des aspects graphiques et du rapport du texte à son support ont été maintes fois mises en valeur, notamment pour les cartulaires. Cette idée de « pratique » associée au préjugé d'un écrit « peu soigné » peut cependant mener à négliger le contenu des documents et les nouvelles logiques qu'ils révèlent, les nouvelles façons d'utiliser, de manipuler et de transmettre l'information qu'ils mettent en évidence. Ceci ne signifie absolument pas qu'il faille passer à côté des brouillons et bouts de parchemin griffonnés, bien au contraire : ce sont des témoins précieux, dont l'étude est d'autant plus enrichissante que l'informatique et la numérisation ont transformé le rapport aux archives, rendant plus facile une étude détaillée de la forme matérielle des documents. Plutôt que d'intégrer cette dimension matérielle dans l'ensemble « pragmatique », on peut se référer à des approches méthodologiques plus générales relevant d'une démarche scripturale, comme l'archéologie du document

---

16. P. BERTRAND, « À propos de la révolution de l'écrit », art. cité, p. 8-10.



proposée par Patrice Beck<sup>17</sup>. On peut également choisir de construire un objet d'étude à partir de ces caractéristiques mêmes, comme le fait Paul Bertrand avec les « écrits du quotidien »<sup>18</sup>. L'ensemble documentaire considéré ici est tout autre que celui envisagé à l'origine par Hagen Keller ou Richard Britnell ; bien plus réduit mais mieux défini, il ne prend pas en compte les productions « officielles », mais cherche à rassembler toutes les traces d'un usage éphémère, proprement utilitaire, de l'écrit. Une telle enquête paraît plus à même de se révéler fructueuse.

Enfin, le terme même de « pragmatique » est contestable. Pierre Chastang donne la traduction suivante d'une définition de Hagen Keller : « La notion de 'pragmatische Schriftlichkeit' forgée par l'histoire allemande<sup>19</sup> désigne l'ensemble des textes produisant, d'une manière ou d'une autre, un effet direct sur la vie quotidienne des hommes (Lebenspraxis) »<sup>20</sup>. Une autre définition est livrée par François Menant : « Sous le

---

17. P. BECK, *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des chartes des seigneurs bourguignons (1285-1543)*, Paris, École des Chartes, 2006.

18. P. BERTRAND, « L'écrit du quotidien au bas Moyen Âge ou le "degré zéro" de la diplomatique », dans *Le manuscrit dans tous ses états*, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT, éd. S. Fellous, C. Heid, M.-H. Jullien et T. Buquet, Paris, IRHT, 2006 (*Ædilis*, Actes, 12) [En ligne : <http://aedilis.irht.cnrs.fr/manuscrit/ecritsquotidien.htm>].

19. Voir en particulier le volume collectif *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, dir. H. Keller, Munich, Fink, 1992 [note de P. Chastang].

20. P. CHASTANG, « La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). Essai d'histoire sociale », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 2011, p. 21.

terme de *pragmatisch* nous entendons toutes les formes d'utilisation de l'écriture et de textes qui servent immédiatement à des affaires pratiques (*zweckhaftem Handeln dienen* : des actions dirigées vers un but précis) ou qui veulent orienter l'activité humaine par la mise à disposition de connaissances »<sup>21</sup>. Étienne Anheim et Pierre Chastang, critiquant une certaine perte de sens dans l'usage de « pragmatique », préfèrent une conception élargie des pratiques de l'écrit : « l'expression 'pratiques de l'écrit' est donc à prendre au sens le plus fort : écrire constitue une manière privilégiée d'agir sur le monde »<sup>22</sup>. Il ne semble pas rare d'abandonner ainsi la définition d'origine pour une réflexion plus générale sur les fonctions et les usages de l'écrit, se rattachant plutôt à la définition des « sources de la pratique »<sup>23</sup>. D'ailleurs, le sens courant de « pragmatique » inverse le rapport à l'action : « fondé sur l'action, la pratique,

---

21. F. MENANT, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Écrire, compter, mesurer*, dir. N. Coquery, F. Menant et F. Weber, Paris, 2006, Éd. rue d'Ulm, p. 33-50.

22. « Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales », art. cité, p. 6 : « Si elle permet de privilégier une approche fonctionnelle de l'écrit, la notion de *pragmatische Schriftlichkeit* a cependant tendance à dissoudre dans une catégorisation générale les critères du genre, comme les logiques différenciées de production de l'écrit ».

23. *Ibid.*, p. 7 : « Cette désignation de 'sources de la pratique' semble trouver son origine dans le droit, qui oppose doctrine et pratique. En ce sens, les documents de la pratique seraient les sources produites dans un régime juridique particulier, sous l'autorité d'une institution, et s'opposeraient de ce fait aux sources de la doctrine ou de la théorie » ; « Les pratiques de l'écrit désignent aussi toutes les actions par lesquelles l'écriture s'élabore ».

cautionné par la réussite »<sup>24</sup>. Cette définition éclaire plus directement l'idée d'un recours plus fréquent à l'écrit pour des actions qui, auparavant, s'en passaient. Encore une fois, on retombe sur un questionnement plus général qui s'inscrit dans le cadre de la scripturalité et, en fin de compte, de nombreux historiens n'ont pas adopté l'expression. Pierre Chastang utilise « écriture pratique » dans un sens très proche de « pragmatique », puisqu'il la décrit comme « tournée vers l'action dans le monde »<sup>25</sup>, tandis que dans *Écrire, compter, mesurer*, François Menant préfère l'expression d'« écrit documentaire », plus neutre et s'inscrivant dans une approche scripturale plus large<sup>26</sup>. Lorsque l'on pense à la documentation médiévale, différents degrés de « praticité » ou de « pragmatisme » dans la production de l'écrit résultent bien de l'impact considérable des nouveaux rythmes et modes de production et de conservation de l'écrit, mais cette façon de voir les écritures pragmatiques revient encore aux problèmes définis dans le cadre de la scripturalité.

Le « tournant » du XIII<sup>e</sup> siècle voit à la fois un plus grand recours à l'écrit et l'émergence de nouveaux types documentaires. Le développement de l'écrit affecte quantitativement des types documentaires qui existaient déjà, ainsi que des types nouveaux qui apparaissent à la même époque, mais il entraîne en même temps des transformations qualitatives des documents dont la forme écrite était déjà acquise. Paul Bertrand a fait remarquer, par exemple, que les

---

24. *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1990.

25. P. CHASTANG, « La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier », *op. cit.*, p. 22.

26. F. MENANT, « Les transformations de l'écrit documentaire », art. cité.

cartulaires changeaient de fonction entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, passant d'une fonction de *memoria* à une fonction d'enregistrement, influencée par la redécouverte du droit romain<sup>27</sup>. Pour étudier les transformations de l'écrit, les notions larges de *literacy*, scripturalité, *Schriftlichkeit* semblent suffire, c'est-à-dire une série d'aspects – usages, apprentissage, publics, rapport à l'oralité, intertextualité – liés à la diffusion dans la société de la capacité à lire et/ou à écrire (puisque, comme le rappelle Rosamond McKitterick, on pouvait lire sans savoir écrire<sup>28</sup>). Pour affiner cette réflexion, nous disposons en outre d'expressions comme celles de « partial literacy », « vernacular literacy », « illiteracy » ou « non-literacy », qui sont venues progressivement nuancer notre compréhension des modes d'infusion de la culture écrite dans les sociétés humaines. La caractérisation des évolutions du Moyen Âge central bénéficie de tout affinement de la typologie des documents médiévaux et, dans cette optique, deux approches méritent l'attention, celle de la production sérielle et celle de l'intertextualité. L'essor de la production sérielle apparaît comme l'une des caractéristiques de l'écrit au XIII<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse de la documentation seigneuriale, urbaine ou royale. Des documents comme les *court rolls* ou les comptes seigneuriaux deviennent de plus en plus fréquents au cours du XIII<sup>e</sup> siècle et ce schéma de conservation ne représente pas nécessairement un décalage chronologique avec la pratique. La documentation « économique » ou

---

27. P. BERTRAND, « À propos de la révolution de l'écrit », art. cité, p. 8-10.

28. R. MCKITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

« administrative » sérielle naît de la combinaison de différentes logiques textuelles et mathématiques en fonction des besoins ; on retrouve des logiques similaires appliquées à différents contextes, montrant les tâtonnements dans l'élaboration de types documentaires nouveaux. Si « écritures pragmatiques » est un terme trop large, une autre expression, celle d'« écrit de gestion », paraît devoir être conservée, avec une définition restreinte, pour désigner certains types documentaires. Ceux-ci, en Angleterre du moins, participent des transformations de l'écrit au XIII<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur la mise par écrit des séries comptables. C'est ce que Hagen Keller avait noté, décrivant les nouvelles formes de « pratiques de la rationalité » et notamment l'« esprit de bilan » que l'on retrouve dans la documentation monastique<sup>29</sup>.

L'apparition progressive de séries documentaires dans les fonds des monastères anglais du XIII<sup>e</sup> siècle couvre toute une gamme d'actions, des *court rolls* et comptes manoriaux au profit et aux estimations des granges. Le développement de ces séries et leur conservation est typique du XIII<sup>e</sup> siècle et celles-ci posent avec acuité la question de l'articulation chronologique entre information, mise par écrit et conservation, bien que l'on ne puisse jamais mesurer précisément ou généraliser la chronologie réelle de l'articulation entre conservation et production du fait des trop nombreux filtres archivistiques. Un inventaire partiel d'archives de l'abbaye de Ramsey, datant du début du XIV<sup>e</sup> siècle, donne par exemple une idée de la conservation de séries de documents enregistrant les vues de *frankpledge* et la

---

29. F. MENANT, « Les transformations de l'écrit documentaire », art. cité.

*gersuma*, car cet inventaire précise la plupart du temps les dates des rôles archivés : on constate que leur conservation s'effrite rapidement avec chaque décennie<sup>30</sup>. Dans le cas des comptes, leur reddition orale s'appuie sur des pièces justificatives qui pouvaient aller des tablettes de cire aux quittances écrites, en passant bien entendu par les baguettes de taille. Le compte peut être rédigé par avance ou non et les raisons de cette mise par écrit – qu'elle ait lieu avant ou après l'audition – restent encore à préciser. S'il n'est pas certain que, dans les premiers temps, les comptes manoriaux aient été mis par écrit chaque année, les seigneuries anglaises tendirent au cours du XIII<sup>e</sup> siècle vers cette systématisation de l'écrit qui aboutit à la création de séries comptables<sup>31</sup>. Du fait que les plus anciens comptes manoriaux portaient également une mention du profit du manoir, c'est-à-dire une valeur monétaire représentant une interprétation de son produit annuel net, Paul Harvey a suggéré que le calcul du profit a pu constituer un motif de mise par écrit des comptes<sup>32</sup>. Cette hypothèse est renforcée par le fait qu'au profit s'ajoutèrent rapidement de

30. *Cartularium Monasterii de Rameseia*, éd. W. H. Hart et P. A. Lyons, vol. 1, Londres, Longman, 1884 (*Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*, 79), p. 63-74. Cette édition peut être consultée en ligne sur le site Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50351q>.

31. P. D. A. HARVEY, *Manorial Records*, London, British Records Association, 1984 (*Archive and the User*, 5) ; B. M. S. CAMPBELL, « A Unique Estate and a Unique Source : The Winchester Pipe Rolls in Perspective », *The Winchester Pipe Rolls and Medieval English Society*, dir. R. H. Britnell, Rochester, Boydell Press, 2003, p. 21-43.

32. *Manorial Records of Cuxham, Oxfordshire : circa 1200-1359*, éd. P. D. A. Harvey, Londres, H. M. Stationery Off., 1976 (*Oxfordshire Record Society*, 50 ; *Historical Manuscripts Commission*, 23).

nouvelles pratiques gestionnaires prenant pour support le compte manorial, telles que le calcul des rendements céréaliers, de la valeur du bétail ou du coût de la moisson. La gestion peut se définir comme le fait de transformer et d'utiliser des informations économiques et comptables à des fins d'évaluation du fonctionnement économique d'une entité et de prise de décision au sujet des activités de celle-ci. L'écrit de gestion devrait donc rassembler l'ensemble des textes présentant une réorganisation ou une transformation de données économiques ou comptables à cette fin. Ce type de document prend en compte de nouvelles façons de concevoir et de manipuler l'information, dans ce cas des informations économiques, et témoigne des changements plus profonds qui sous-tendent la diffusion de la mise par écrit de ces logiques, comme par exemple le passage d'une vision arithmétique à une vision géométrique du monde<sup>33</sup>.

La mise par écrit de ces documents découla également de la nécessité de préserver l'information pour un emploi futur. Certains textes témoignent, par exemple, de la pratique de comparer entre eux les comptes de plusieurs années successives, que ce soit pour évaluer des pratiques d'amélioration agraire ou pour calculer la valeur de la terre, ce qui, à l'échelle d'une seigneurie de plusieurs dizaines de manoirs, ne peut s'envisager sans production et conservation de documents écrits<sup>34</sup>. En dernier lieu, l'une des

---

33. J. KAYE, *Economy and Nature in the Fourteenth Century: Money, Market Exchange, and the Emergence of Scientific Thought*, New York, Cambridge University Press, 1998, p. 210-211.

34. Par exemple, pour des calculs de rendements céréaliers associés à des investissements ciblés d'amélioration agraire à l'abbaye de Peterborough,

caractéristiques de l'écrit est de permettre la mise à la disposition d'un tiers des informations échangées entre deux personnes. Ainsi, si le compte annuel témoigne d'une relation comptable entre deux individus pour une année donnée, sa mise par écrit permet d'étendre son usage de deux façons différentes : d'une part, lorsque ces comptes ont vocation à être contrôlés par une instance supérieure, comme dans le cas des visiteurs ecclésiastiques pour les comptes d'obédienciers ; d'autre part, lorsqu'un officier souhaite ou doit rendre compte de l'ensemble de son exercice lors de sa sortie de charge – une pratique dont un témoignage existe au prieuré cathédral de Norwich pour les années 1330<sup>35</sup>. La mise par écrit des comptes permet donc de réemployer l'information qu'ils contiennent, que ce soit en les transformant pour produire des instruments de gestion, en les conservant dans le temps pour un usage futur lié, entre autres, à des pratiques gestionnaires ou à des opérations de contrôle interne ou externe. Ces constats vont dans le sens des remarques de Pierre Chastang et Étienne Anheim sur les pratiques de l'écrit, l'étude des fonctions de l'écrit et l'imprécision de l'expression « pragmatique ». L'idée d'un ensemble d'écrits ou d'écritures « pratiques » ou « pragmatiques » est née d'un besoin de « labelliser » des projets de recherche sur des objets nouveaux et avec des méthodes nouvelles afin d'enquêter sur la « révolution documentaire » du large XIII<sup>e</sup> siècle. Point de départ efficace d'un mouvement historiographique fécond,

---

voir K. BIDDICK, *The Other Economy : Pastoral Husbandry on a Medieval Estate*, Berkeley, University of California Press, 1989.

35. Norfolk Record Office, DCN 1/1/38.



l'expression, comme on l'a vu, présente de nombreuses limites. Celles-ci ont été identifiées depuis plusieurs années, ce dont témoignent les choix de médiévistes qui ont préféré se tourner vers d'autres locutions – « pratiques de l'écrit », « écrit documentaire », « écritures ordinaires », etc. Sans chercher à diviser la production manuscrite en blocs quelque peu artificiels, celles-ci se réfèrent plus directement à la *literacy* au sens large, interrogeant les usages et la typologie, et réfléchissent à l'influence de l'écrit sur le quotidien.